HAL
open science

Les monnayages aux types de Cléopâtre et Antoine. Premiers résultats et perspectives

Julien Olivier, Charles Parisot-Sillon

To cite this version:

Julien Olivier, Charles Parisot-Sillon. Les monnayages aux types de Cléopâtre et Antoine. Premiers résultats et perspectives. Bulletin de la Société Française de Numismatique, 2013, 68 (9), pp.256-268. hal-02550709

HAL Id: hal-02550709

https://univ-orleans.hal.science/hal-02550709v1

Submitted on 18 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

OLIVIER (Julien) (1), PARISOT-SILLON (Charles) (2) — **Les monnayages aux types de Cléopâtre et Antoine. Premiers résultats et perspectives** (3).

Peu d'épisodes de l'histoire gréco-romaine ont suscité autant de passions que celui de l'affirmation, au cours des années 30 av. n. è., du tandem formé par la reine Cléopâtre VII et le triumvir romain Antoine. Depuis la communication augustéenne jusqu'aux représentations cinématographiques, une image stéréotypée de leurs relations s'est imposée : la brillante lagide aurait su séduire Antoine et satisfaire par ce biais ses ambitions politiques. L'alliance des deux dirigeants apparaît à présent sous un jour plus complexe ; la numismatique offre à ce titre une illustration précise de cette association à travers l'existence de plusieurs séries monétaires, de bronze et surtout d'argent, représentant les deux personnages. Cette étude vise particulièrement à réexaminer les émissions de tétradrachmes et de deniers au double portrait de Cléopâtre et d'Antoine.

Les tétradrachmes présentent au droit un buste diadémé de Cléopâtre à droite, entouré de la légende ΒΑCΙΛΙCCA ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ, et au revers une tête nue d'Antoine à droite entourée de la légende ΑΝΤΩΝΙΟC ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ ΤΡΙΤΟΝ ΑΝΔΡΩΝ (4) (pl. 1). Les deniers reprennent ces types à quelques nuances près. Le buste de Cléopâtre est précédé d'une proue de navire et accompagné de la légende latine CLEOPATRAE REGINAE REGVM FILIORVM REGVM. Une tiare arménienne précède la tête d'Antoine qui est entourée de la légende : ANTONI ARMENIA DEVICTA (pl. 2).

Deux monnayages issus de l'Orient antonien

Les tétradrachmes

La plupart des spécialistes s'accordent à localiser dans le Levant l'atelier dont sont issus les tétradrachmes. Selon T. V. Buttrey, leur faible masse suggère qu'ils sont taillés selon l'étalon lagide, donc émis dans un atelier phénicien restitué à Cléopâtre (5). Un examen plus fin des masses de ces exemplaires contredit cet argument (cf. *infra*). De plus, J. N. Svoronos et H. Seyrig, soulignent tous deux que ces pièces sont découvertes

---

1. ATER en histoire à l'Université d'Orléans, IRAMAT-CEB (UMR 5060, CNRS – Université d'Orléans) ; julien.olivier45@gmail.com.
2. Doctorant en histoire à l'Université d'Orléans sous la direction d'A. Suspène et le co-encadrement de G. Sarah ; IRAMAT-CEB (UMR 5060, CNRS – Université d'Orléans) ; parisot.charles@gmail.com.
3. Les auteurs remercient M. Amandry et F. Duyrat, directeurs successifs du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France, D. Hollard, conservateur des monnaies romaines au sein de cette institution, et J. Van Heesch, conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, pour leur avoir permis d'accéder aux monnaies présentées dans cette étude et de les photographier. Nous remercions également R. Laignoux, G. Sarah et A. Suspène pour leurs relectures attentives et leurs commentaires, J.-L. Ferrary, F. Ploton-Nicollet et I. Savalli-Lestrade pour leurs indications philologiques et bibliographiques. Toute erreur relève de la seule responsabilité des auteurs.
4. Quelques rares exemplaires présentent une tête de cheval derrière le portrait d'Antoine. Sur un unique tétradrachme se trouve un « R » à la même place.
5. T.V. BUTTREY, « Thea Neotera on coins of Antony and Cleopatra », *ANSMN* 6, 1954, p. 105.

en Syrie, mais pas ailleurs (6). L'existence d'un trésor en Syrie du nord, à Bâb, tend à confirmer cette observation (7) (carte page suivante).

Dans le cadre de cette étude, les masses de 116 tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine ont été rassemblées. Une concentration apparaît assez nettement entre 14,70 et 15,39 g, ce qui est supérieur aux tétradrachmes d'étalon lagide de Tyr, majoritairement compris entre 14,20 et 14,39 g (8). L'étalon d'Arados paraît plus plausible, avec des monnaies pesant généralement entre 15,00 et 15,19 g dans la première moitié du Ier siècle av. n. è. (9), mais ce monnayage est interrompu après 44/43 et son étalon cesse alors de dominer la région (10). Pour sa part, l'étalon attique réduit employé à Antioche s'affaiblit dans les dernières décennies du Ier siècle av. n. è. (11). Les tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine pourraient donc s'insérer dans la séquence des émissions antiochéennes (fig. 1).

Masse (g)	**57/56 - 47/46**	**46/45 - 38/47**	**Cléopâtre et Antoine**	**31/30 - 17/16**
x>15,79	4	2	1	1
15,70-9	8	**19**	1	-
15,60-9	1	**21**	1	-
15,50-9	6	**25**	1	2
15,40-9	**10**	8	2	3
15,30-9	**12**	5	**8**	2
15,20-9	**15**	5	3	6
15,10-9	**15**	5	6	4
15,00-9	7	9	**9**	4
14,90-9	5	5	**7**	**11**
14,80-9	2	8	**11**	4
14,70-9	1	5	**10**	2
14,60-9	1	2	5	6
14,50-9	-	3	3	5
14,40-9	-	1	5	7
14,30-9	-	6	6	7
14,20-9	-	1	4	**11**
14,10-9	-	4	3	**10**
14,00-9	1	2	4	**12**
13,90-9	3	2	1	5
x<13,90	1	7	25	18
TOTAL	92	145	116	120

Fig. 1 : Masse des tétradrachmes de Cléopâtre et Antoine et d'Antioche au Ier siècle av. n. è. (12)

6. J.N. SVORONOS, *Τα νομίσματα του κράτους των Πτολεμαίων*, Athènes, 1904-1908, cols. υπγ-δ ; H. SEYRIG, « Un petit portrait royal », *Revue archéologique*, 1968, fasc. 1, p. 255-256. L'auteur propose de reconnaître l'étalon attique réduit alors en vigueur à Antioche (p. 256). [Suite des notes page suivante.]

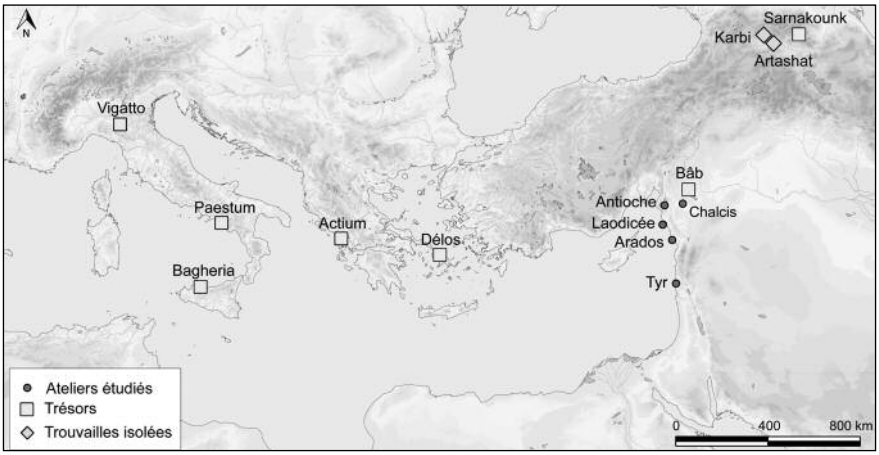

Carte : Localisation des lieux d'émission et de découverte cités dans le texte
Ch. Parisot-Sillon / IRAMAT 2013. Fonds de carte Ancien World Mapping http://awmc.unc.edu

Sur le plan métrologique, Arados et Antioche apparaissent donc comme les ateliers les plus susceptibles de retenir notre attention. De nombreux auteurs ont privilégié une attribution à Antioche, où les tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine s'insèrent également très bien du point de vue de la chronologie (13). Les gouverneurs romains de Syrie émettent à Antioche un monnayage imité des tétradrachmes du roi séleucide

---

7. H. SEYRIG, *Trésors du Levant ancien et nouveaux,* Paris, 1973, p. 109-110.
8. F. de CALLATAŸ « La production des tétradrachmes civiques de la Cilicie jusqu'à la Palestine à la fin du IIe et dans la première moitié du Ier s. av. J.-C. (Elaiussa Sébasté, Aigeai, Séleucie-de-Piérie, Laodicée, Arados, Tripolis, Sidon, Tyr, Ascalon) », dans C. AUGÉ, F. DUYRAT (dir.), *Les monnayages syriens. Quel apport pour l'histoire du Proche-Orient hellénistique et romain ? Actes de la table onde de Damas, 10-12 novembre 1999,* Beyrouth, 2002, p. 84. Les monnaies des ateliers de Sidon et Ascalon ont des masses légèrement plus faibles.
9. F. DUYRAT, *Arados hellénistique. Étude historique et monétaire,* Beyrouth, 2005, p. 168. Sur les ateliers ayant adopté l'étalon aradien : F. de CALLATAŸ, *ibid*. n. 8, p. 84.
10. O. MØRKHOLM, « The Attic Coin Standard in the Levant during the Hellenistic Period », dans S. SCHEERS (éd.), *Studia Paulo Naster Oblata*, Leuven, 1982, p. 145-146 ; « The Autonomous Tetradrachms of Laodicea ad Mare », *ANSMN*, 28, 1983, p. 101.
11. O. MØRKHOLM, *ibid*., n. 10 (1982), p. 146 ; O.D. HOUGHTON, PP. IOSSIF, « Appendix I. Metrological Study of Seleucid Tetradrachms of Antioch and Phoenicia », dans A. HOUGHTON, C.C. LORBER, O.D. HOOVER, *Seleucid Coins. A Comprehensive Catalogue.* Part 2 : *Seleucos IV through Antiochus XIII,* vol. II, Lancaster/Londres, 2008, p. 1-3.
12. Cette étude a été rendue possible grâce à M. Prieur, qui a accepté de nous communiquer les données dont il disposait concernant les « philippes posthumes » et les tétradrachmes au double portrait. Nous lui exprimons nos plus sincères remerciements.
13. Pour la bibliographie récente, K. BUTCHER, *Coinage in Roman Syria : Northern Syria, 64 BC-AD 253,* Londres, 2004, p. 55-57 ; R. MCALEE, *The Coins of Roman Antioch,* Lancaster/Londres, 2007, p. 108.

Philippe Philadelphe, qui règne dans le premier quart du Ier siècle av. n. è. Ces « philippes posthumes » sont frappés entre le milieu des années 50 et 14/13, avec une interruption entre 37/36 et 32/31. Cet intervalle pourrait ainsi correspondre à la période de production des tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine (14).

Des analyses élémentaires ont été effectuées au laboratoire IRAMAT Centre Ernest-Babelon afin de mieux appréhender les usages monétaires syriens durant cette période complexe. Concernant les « philippes posthumes », la composition de sept exemplaires analysés par K. Butcher et M. Ponting a constitué le point de départ de cette étude (15). Deux objectifs ont été formulés : il s'agissait d'abord d'esquisser une géographie des alliages monétaires employés en Syrie à cette période en étudiant la composition de tétradrachmes de Laodicée et d'Arados. Le second objectif visait à évaluer la possibilité d'identifier des signatures chimiques différentes entre les « philippes posthumes », les tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine et ceux d'Arados et Laodicée.

Les premiers résultats suggèrent une spécificité de l'atelier monétaire antiochéen en Syrie : en effet, l'alliage employé pour la frappe des « philippes posthumes » au sein de la capitale provinciale est fortement altéré par un ajout de cuivre, de l'ordre d'une part de cuivre pour deux parts d'argent (16). Les importants monnayages de tétradrachmes de Laodicée et d'Arados, pour leur part, semblent produits à partir d'alliages d'argent et de plomb, sans cuivre ajouté (fig. 2). Les premières observations concernant les tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine attestent que leur mode de fabrication se rapproche davantage de celui employé pour la production des « philippes posthumes », avec des teneurs en cuivre supérieures à 20 %. Des analyses complémentaires sont encore requises pour préciser ce premier état des lieux.

Monnayage	**Ag (%)**	**Cu (%)**	**Pb (%)**	**Nb d'ex. analysés**
Antioche	68,0	30,0	1,5	7
Laodicée	96,2	0,1	3,2	2
Arados	93,8	0,2	4,7	4

Fig. 2 : Tableau des éléments constituant l'alliage des monnaies d'argent de Syrie du nord au Ier s. av. n. è. (17).

L'étude des éléments mineurs et traces permet de distinguer clairement deux groupes, qui sont identiques pour les deux couples d'éléments traces étudiés : l'or et

14. R. MCALEE, *ibid*. n. 13, p. 60-67. Une attribution à Antioche semble un peu plus confortée par une drachme unique conservée au British Museum, associant un portrait d'Antoine au droit, proche de celui des tétradrachmes, à la Tychè d'Antioche au revers (BM, G.4000, *RPC* 4135). Son authenticité reste toutefois incertaine.
15. K. BUTCHER, M. PONTING, « The Silver Coinage of Roman Syria Under the Julio-Claudian Emperors », *Levant*, 41, 2009, p. 59-78, ex. 1-7. Les résultats publiés par D.R. WALKER, The *Metrology of the Roman Silver Coinage.* Part I : *From Augustus to Domitian,* Oxford, 1976, p. 59 sur les exemplaires 591-596 n'ont pas été retenus du fait de l'absence de données disponibles pour le cuivre, mais les valeurs de titre obtenues sont proches de celles observées par K. Butcher et M. Ponting.
16. K. BUTCHER, M. PONTING, *ibid*., n. 15, p. 71.
17. Les résultats des exemplaires d'Antioche, en italique, proviennent de K. BUTCHER et M. PONTING, *ibid*., n. 15, p. 67.

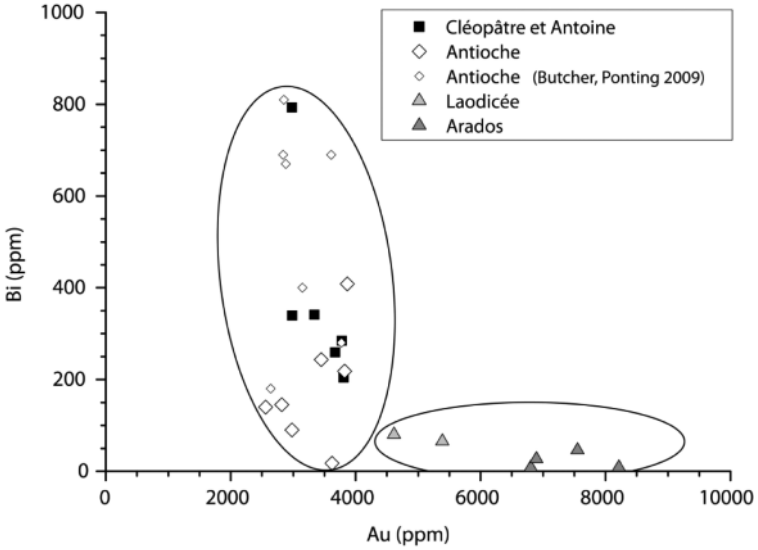

Fig. 3 : Représentation des teneurs en or en fonction des teneurs en bismuth pour les monnaies d'argent syriennes et les tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine.

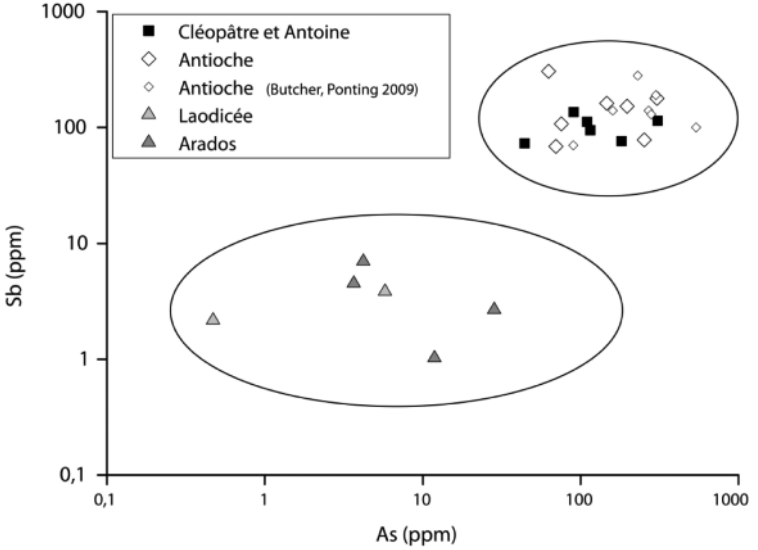

Fig. 4 : Représentation des teneurs en arsenic en fonction des teneurs en antimoine pour les monnaies d'argent syriennes et les tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine.

le bismuth, éléments liés à l'argent (fig. 3) et l'arsenic et l'antimoine, éléments liés au cuivre (fig. 4). Les « philippes posthumes » sont bien associés aux tétradrachmes de Cléopâtre et Antoine alors que les exemplaires de Laodicée et d'Arados forment un second groupe relativement homogène. À ce stade de nos recherches, l'attribution à l'atelier d'Antioche de la série au double portrait paraît clairement renforcée par les analyses élémentaires.

Concernant la chronologie de l'émission, la découverte en 1904 d'un tétradrachme de Cléopâtre et d'Antoine surfrappé au nom de Phraate IV fixe un *terminus ante quem*, puisque le type parthe est daté de 33/32 (18). On a parfois considéré que le portrait de Cléopâtre devait être postérieur à celui d'Octavie, associé à Antoine sur plusieurs émissions monétaires : sur ces considérations, T. V. Buttrey propose une production sur une période courte, vers 34, tandis que les auteurs du *RPC* préfèrent la date de c. 36 (19). Néanmoins le fait que les portraits soient chacun sur une face place ce monnayage sur un plan différent de la plupart des monnaies à l'effigie d'Octavie : cette disposition témoigne d'une association politique plutôt que d'une relation conjugale. Dès lors, il ne nous semble pas que les effigies d'Octavie puissent permettre de préciser la date de production de ces tétradrachmes.

L'étude de coins de la série de tétradrachmes permet d'établir qu'elle a été produite avec 41 à 48 coins de droit (20). Ce volume important par rapport à la production des différents ateliers syriens de l'époque suggère que la frappe s'est poursuivie durant une période assez longue, ce qu'indique peut-être aussi la disparité stylistique des exemplaires. D'ailleurs, les bronzes phéniciens au double portrait de Cléopâtre et d'Antoine sont frappés en 35/34 à Ptolémaïs (*RPC* 4741-2) et en 32/31 à Chalcis (*RPC* 4771-3, pl., 3). Sur la base de ces éléments, nous proposons donc de situer le début de la production des tétradrachmes dès 36, peu après l'arrêt de celle des « philippes posthumes ». L'émission peut parfaitement durer jusqu'en 32/31, c'est-à-dire jusqu'à la reprise du monnayage antiochéen.

Les deniers

En dépit de sa typologie singulière, la série de deniers au double portrait s'insère pleinement dans la séquence des émissions antoniennes produites durant les années 30 av. n. è., qui se caractérise par un abaissement progressif de la masse et du titre (fig. 5). Cette émission s'intercale entre les deniers associant le portrait d'Antoine au droit à la tiare arménienne au revers, datés par leur légende de 36-35 (*RRC* 539, pl., 4), et ceux de la très grande série « légionnaire » (*RRC* 544, pl., 5), produite peu avant *Actium*. Ces données placent donc très clairement l'émission de deniers *RRC* 543 dans le champ du monnayage républicain, et non provincial.

---

18. F. M. ALLOTTE DE LA FUŸE, « Monnaies arsacides surfrappées », *RN* 1904, p. 174-187, pl. VI, 3.
19. Respectivement T.V. BUTTREY, *ibid.*, n. 5, p. 97-98 ; *RPC* I, p. 601-602. Ces dates dépendent de l'hypothèse retenue pour la chronologie des « monnaies de la flotte » : Buttrey les place en 35 (*ibid.*, p. 97) alors que le *RPC* préfère une date de 38-37 (*RPC* I, p. 284).
20. L'étude de coins a porté sur 125 exemplaires (indice charactéroscopique 3,05).

Série *RRC*	Date	Masse (g)	Ag (%)	Cu (%)	Pb (%)	Au (%)	Nb d'ex. analysés
539	c. 36-35	3,77	97,8	1,0	0,6	0,5	5
543	c. 34-33 ?	3,54	96,2	2,8	0,4	0,6	8
544	c. 32-31	3,46	92,2	?	?	?	29

Fig. 5 : Tableau de la masse et des éléments constituant l'alliage des principales émissions de deniers d'Antoine entre 36 et 31 av. n. è. (21).

Les types et les légendes de l'émission de Cléopâtre et d'Antoine paraissent confirmer cette chronologie relative. Le portrait d'Antoine est en effet assorti de la tiare arménienne, déjà présente sur l'émission *RRC* 539, et la légende circulaire « ANTONI ARMENIA DEVICTA » suggère que ces deniers ont été frappés soit au terme de la campagne arménienne de 36, soit après celle de 34 (22). La légende entourant le portrait de Cléopâtre, et notamment l'élément « REGINAE REGVM », nous permet d'opter sans ambiguïté pour la seconde campagne arménienne : en effet, le titre de « reine des rois » ne semble pas avoir été accordé à Cléopâtre avant des célébrations orchestrées à Alexandrie à l'automne 34 (23).

C'est d'ailleurs à cette occasion, et au sein même de l'atelier d'Alexandrie, que D.R. Sear situe la production de cette émission (24). Étant donnée l'impossibilité pour des deniers romains d'avoir cours au sein du royaume lagide, il s'agirait dans ce cas de gratifications distribuées aux hommes d'Antoine. D'autres hypothèses de localisation nous paraissent toutefois préférables. Sur la base des analogies typologiques entre les deniers et les tétradrachmes, on pourrait penser à une production en Syrie, voire à Antioche, capitale provinciale. Néanmoins, dans l'état actuel de la documentation numismatique, rien n'atteste non plus de la circulation de ces deniers en Syrie (25). Une troisième possibilité, privilégiée notamment par M. Crawford, tient à l'idée d'une production itinérante, suivant la progression d'Antoine en Orient.

Ces trois différentes propositions ont pour point commun de faire des soldats d'Antoine les destinataires exclusifs ou privilégiés de ce monnayage. On ne peut pas déterminer si l'atelier monétaire suit les armées du triumvir, mais il est au moins certain que tel est le cas des monnaies elles-mêmes, emportées par leurs usagers. En effet, aucun de ces deniers ne se retrouve dans les trésors levantins connus à ce jour. En revanche, le trésor le plus ancien dans lequel ils sont attestés est celui de Sarnakounk, dans le sud de l'Arménie actuelle (26). Ce trésor est composé de 373 monnaies d'argent, parmi les-

21. Les résultats pour *RRC* 544, en italique, sont issus de D. R. WALKER, « The Silver Contents of the Roman Republican Coinage », dans D.M. METCALF, W.A. ODDY (dir.), *Metallurgy in Numismatics*, I, Londres, 1980, p. 55-72. Pour la série *RRC* 544, voir (d) p. 68, 72. Pour *RRC* 543, le titre de quatre des cinq exemplaires analysés par Walker s'établit entre 95 et 96 %, ce qui est conforme à nos résultats ; pour le dernier exemplaire, Walker indique un titre plus faible, de l'ordre de 88 %.
22. Sur la campagne de 36 : Plutarque, *Antoine* 37-50 ; Dion Cassius XLIX, 24-31. Sur celle de 34, la seule qui soit victorieuse : Plutarque, *Antoine* 52 ; Dion Cassius XLIX, 40.
23. Dion Cassius XLIX, 41 ; Plutarque, *Antoine* 54, 5-9.
24. D.R. SEAR, *History and Coinage of the Roman Imperators, 49-27 BC,* Londres, 1998, p. 228.
25. K. BUTCHER, *ibid*., n. 13, p. 58.
26. K. MOUSHEGHIAN, A. MOUSHEGHIAN, G. DEPEYROT, *History and Coin Finds in Armenia. Antiquity,* Wetteren, 2000 (Moneta 17), p. 103-138, pl. 8-20.

quelles 210 deniers républicains, les autres exemplaires étant pour l'essentiel des tétradrachmes phéniciens, syriens et micrasiatiques, ainsi que quelques monnaies parthes et arméniennes. Il s'agit de la seule trouvaille où sont associés des deniers et des tétradrachmes au double portrait, avec respectivement trois et huit exemplaires. L'échantillon républicain comprend notamment des exemplaires de la plupart des émissions de deniers frappées au nom d'Antoine depuis les années 40, dont un denier à la tiare (*RRC* 539). Par opposition, on n'observe aucun exemplaire de denier « légionnaire » (*RRC* 544). Les trois monnaies *RRC* 543 semblent ainsi être les plus récentes du trésor (27).

À l'inverse, les trésors enfouis en contexte méditerranéen qui présentent un ou plusieurs exemplaires *RRC* 543 contiennent aussi des monnaies « légionnaires » dans des proportions importantes. Leur absence à Sarnakounk suggère ainsi que ce trésor a été enfoui avant le début de leur production, ou du moins à une date où les monnaies romaines ne parvenaient plus dans le petit Caucase. La production des deniers au double portrait débute donc nécessairement en 34-33.

L'étude des éléments mineurs et traces présents dans l'alliage des huit exemplaires analysés ne permet pas de rapprocher l'émission *RRC* 543 des tétradrachmes antiochéens ou de ceux au double portrait. Les émissions *RRC* 539 et 543 présentent toutes deux une teneur moyenne en or proche de 5500 ppm (= 0,5 %, voir fig. 5), alors que celle des tétradrachmes ne s'élève qu'à 3300 ppm (fig. 3). Ces valeurs sensiblement plus élevées permettent d'envisager l'emploi d'un stock d'argent ou de modes de fabrication au moins partiellement distincts. Néanmoins, il reste encore difficile de retracer plus précisément les flux métalliques à l'échelle de cette vaste région (28).

En dépit de nombreuses incertitudes, il nous paraît donc possible de proposer un cadre historique cohérent pour l'émission *RRC* 543. La production débute probablement dans les derniers mois de 34 ou vers le début de 33. Elle prend place soit dans un atelier de Syrie du nord, point de départ de l'itinéraire emprunté par les armées romaines pour rejoindre le haut-plateau arménien ; soit en Arménie même, où Antoine s'approprie dès 34 le trésor des Grands Rois artaxiades (29), trouvant ainsi les ressources nécessaires au paiement de la solde de ses troupes. Pour y pourvoir, entre 63 et c. 80 coins de droit ont été mobilisés (30), ce qui nous pousse là encore à envisager une production étalée sur plusieurs mois, jusqu'au retrait des troupes restées en Arménie après le départ d'Antoine, c'est-à-dire au plus tôt dans le courant de l'an 33 (31). À ce moment, on assisterait soit à la fin de la production, soit à sa poursuite au sein d'autres ateliers, suivant le déplacement des armées. La diversité stylistique de l'émission pourrait illustrer ce phénomène. Dans tous les cas, la frappe de cette émission doit être suspendue au plus tard à l'occasion du début de la production des deniers *RRC* 544, dans le courant de l'an 32.

---

27. Signalons aussi un exemplaire isolé retrouvé à Karbi, à 50 km d'Artashat : K. MOUSHEGHIAN *et alii, ibid.* n. 26, p. 28.
28. La complexité de ces flux est illustrée par l'exemple du monnayage d'argent de Tigrane le Grand, une génération plus tôt : presque intégralement produit à Antioche, il est ensuite massivement exporté vers l'Arménie ou refondu. Voir F. DUYRAT, « Tigrane en Syrie. Un roi sans image ? », dans A. SUSPÈNE et F. DUYRAT (dir.), *Le* Charaktèr *du Prince. Expressions monétaires du pouvoir en temps de trouble, Actes du colloque d'Orléans,* Québec, 2012 (Cahiers des Études Anciennes, 49), p. 167-209.
29. Dion Cassius, XLIX, 39.
30. Nous tenons à remercier R. Schaefer pour ce renseignement.
31. Dion Cassius XLIX, 44, 4.

Un témoignage numismatique de la politique syro-arménienne d'Antoine

Le répertoire romain et la facture grecque

Par bien des aspects, les tétradrachmes de Cléopâtre et d'Antoine évoquent les pratiques monétaires syriennes de l'époque : la largeur et l'épaisseur des flans, la faible profondeur des gravures, l'étalon pondéral, l'ajustement des coins à 12 h et les légendes grecques en sont autant d'indices. En revanche ce n'est pas le cas de la disposition des types, avec un portrait sur chaque face de la monnaie : les couples lagides ou séleucides sont presque systématiquement représentés jumelés. Le modèle provient du monnayage républicain, pour lequel l'usage du double portrait se développe dès les années 50 pour la représentation des ancêtres (32). Il devient primordial durant les décennies suivantes, car il permet aux triumvirs d'associer leur effigie à celle du défunt César, ou bien à celle de l'un de leurs collègues, affirmant par là le caractère collégial de leur fonction.

La composition des portraits témoigne des mêmes influences. En effet, sur les tétradrachmes comme sur les deniers, Cléopâtre est figurée par son buste, tandis que l'effigie d'Antoine est tronquée au bas du cou. Ces deux types de représentations sont connus dans l'Orient hellénistique. Si les monnaies lagides sont souvent ornées de bustes, celui-ci présente toutefois la particularité de descendre très bas. Ce n'est pas le cas des autres portraits monétaires de Cléopâtre, à l'exception de ceux des bronzes de Chalcis (pl., 3). En l'absence de types analogues dans les numéraires de la région, il faut peut-être trouver des modèles dans les portraits royaux parthes, ou dans le monnayage républicain : certaines effigies féminines y sont en effet présentées de manière comparable (pl., 6). La troncature du portrait d'Antoine au bas du cou correspond aussi bien aux représentations monétaires des rois de Syrie qu'à celles des sénateurs romains, pour lesquels il s'agit de se rapprocher du registre plus large des *imagines* nobiliaires (33). La légende, bien que rédigée en grec, semble être une traduction au plus près des légendes latines usuelles : en particulier, les titres d'Antoine dérivent de ceux de ses émissions romaines précédentes (34). Le fait que les légendes soient au nominatif, et non au génitif, constitue de même une anomalie importante au regard de la tradition monétaire grecque (35).

Inversement, la fabrication des deniers évoque des pratiques hellénistiques, notamment l'ajustement des coins à 12 h/1 h (36) et la profondeur de la gravure. De même, les légendes au génitif sont plus fréquentes en numismatique hellénistique que républicaine, et les extrémités bouletées des lettres, qui tranchent clairement avec les émissions occidentales (37), se retrouvent aussi bien sur les monnayages levantins contem-

---

32. Les premiers exemples sont *RRC* 433-434.
33. B. WOYTEK, « Heads and Busts on Roman Coins. Some Remarks on the Morphology of Numismatic Portraiture », *RN* 2014, à paraître.
34. Voir par exemple *RRC* 531.
35. J. WILLIAMS, « Imperial Style and the Coins of Cleopatra and Mark Antony », dans S. WALKER et S.-A. ASHTON (éds.), *Cleopatra Resseassed,* Londres, 2003, p. 90-91.
36. Sur les enjeux de l'ajustement des coins dans le monnayage des imperatores, W. HOLLSTEIN (dir.), *Metallanalytische Untersuchungen an Münzen der Römischen Republik,* Berlin, 2000, p. 137-141.
37. F. de CALLATAŸ, « More than it would seem: the use of coinage by the Romans in late Hellenistic Asia Minor (133-63 BC) », *AJN*, 23, 2011 p. 67 observe le cas inverse au sein du monnayage athénien stéphanéphore, à propos des émissions syllaniennes à l'épigraphie non globuleuse.

Légende de la planche

(Les monnaies sont à l'échelle 1, à l'exception de l'exemplaire n° 2 : éch. 1,5 : 1.)

1. Bruxelles, KBR, Hirsch 1833. Svoronos 1897 ιγ. 15,28 g, 28 mm, 12 h (cliché J. Olivier).
2. Paris, BnF, Ancien Fonds 480. *RRC* 543/1. 3,89 g, 19 mm, 12 h (cliché C. Parisot-Sillon).
3. CNG e-Auction 252, 23 mars 2011, 274. *RPC* I 4771. 6,01 g, 22 mm, 12 h (cliché CNG).
4. Paris, BnF, Ailly 4278. *RRC* 539/1. 3,87 g, 21 mm, 4 h (cliché C. Parisot-Sillon).
5. Paris, BnF, Ailly 4302. *RRC* 544/15. 3,99 g, 17 mm, 6 h (cliché C. Parisot-Sillon).
6. Paris, BnF, Ailly 13015. *RRC* 494/40. 3,90 g, 20 mm, 9 h (cliché C. Parisot-Sillon).

porains que sur les monnaies arméniennes. Plus globalement, si la tradition numismatique républicaine n'ignore pas l'usage des représentations de monarques hellénistiques, ils sont habituellement dépeints en position d'infériorité, ce qui n'est pas le cas ici (38).

Ces deux émissions expriment donc un cas spécifique d'hybridation iconographique et épigraphique : le répertoire des portraits, le langage de l'image, la composition semblent être essentiellement romains, mais les codes hellénistiques ne sont pas ignorés et la facture de ces monnaies est clairement orientale.

Monnaies provinciales, émission impératoriale : une même vocation militaire ?

Comme les deniers, les tétradrachmes syriens au double portrait ne peuvent être envisagés comme une simple émission commémorative. En effet, une telle fonction n'expliquerait pas le volume important de ce monnayage. Les deux campagnes caucasiennes d'Antoine apparaissent donc comme des prétextes plus convaincants. Si l'aire de circulation principale des tétradrachmes se situe manifestement en Syrie, on répertorie aussi la trouvaille isolée d'un exemplaire à Artashat, l'antique capitale arménienne (39), et la présence de huit exemplaires supplémentaires au sein du trésor de Sarnakounk. Dans l'hypothèse d'une production relativement longue, qui retient notre préférence, la présence de ces monnaies en Arménie s'explique sans doute au même titre que celle des autres numéraires levantins et micrasiatiques : elles circulaient alors sur les bords de la Méditerranée, puis auraient été transportées en Arménie suivant le train des armées d'Antoine, pour le paiement de troupes orientales ou pour des frais annexes.

La vocation militaire des deniers paraît quant à elle certaine. Concernant l'expédition parthique de 37-36, Plutarque signale qu'Ibères et Celtes occupent une bonne place parmi le corps expéditionnaire mobilisé par Antoine (40), ce qui est sans doute encore le cas en 34. Beaucoup de ces hommes, liés personnellement à l'*imperator*, pourraient s'être déjà illustrés dans les précédentes guerres civiles et sont donc habitués à être rémunérés en deniers, au même titre que les Italiens. De plus, la légende entourant le portrait d'Antoine ne mentionne pas le cadre légal de son *imperium*, cas unique dans le monnayage antonien, mais elle souligne ses succès militaires. La soumission de l'Arménie apparaît comme le garant unique de la légitimité d'Antoine. Ce thème de communication fait ainsi appel aux liens qui l'unissent à ses hommes.

Le trésor de Sarnakounk atteste d'ailleurs de la présence précoce de ces deniers en Arménie. Les trésors légèrement postérieurs témoignent, pour leur part, d'une circulation ultérieure vers l'Occident. Deux lots ont été enfouis vers la même période que la bataille d'*Actium* : le premier à Délos, un des principaux ports de l'égée, le second à *Actium* même (41). Ces deux ensembles mêlent quelques deniers *RRC* 543 à d'autres

---

38. Seule(s) exception(s) à ce schéma, le portrait monétaire de Philippe V de Macédoine (*RRC* 293) et, peut-être, celui de Bocchus de Maurétanie (*RRC* 426/4, d'après W. HOLLSTEIN, *Die stadtrömische Münzpragung der Jahre 78-50 v. Chr.*, Munich, 1993, p. 273, 281-282), répondent toutefois à des motivations gentilices et s'appliquent à des monarques qui étaient alors morts depuis longtemps. Sur les représentations monétaires de rois étrangers à Rome, voir A. SUSPÈNE, « Images royales en contexte romain : les rois étrangers sur les monnaies romaines (IIe siècle a. C.- IIe siècle p. C.) », dans A. SUSPÈNE et F. DUYRAT (dir.), *ibid*. n. 28, p. 259-279.
39. K. MOUSHEGHIAN *et alii, ibid.,* n. 26, p. 34.
40. Plutarque, *Antoine* 37, 3-4.
41. Respectivement *RRCH* 465, *CHRR* [DEL] ; *RRCH* 473, *CHRR* [ACT].

exemplaires républicains dont beaucoup de deniers *RRC* 544. Ils jalonnent ainsi la voie suivie à partir de 33 par les armées d'Antoine, depuis l'Arménie jusqu'à Patras, en passant par Éphèse (42). Dans les décennies suivantes, ces deniers semblent passer dans la circulation courante, puisqu'ils se retrouvent dans des trésors en Italie et en Sicile à la période augustéenne, toujours associés aux « légionnaires (43) » (carte). La défaite d'Antoine à *Actium* et le ralliement de son armée de terre à Octavien permettent ainsi de supposer que ces pièces rentrent en Italie avec leurs possesseurs (44).

La mise en avant d'une association politique et militaire

Le fait que le portrait de Cléopâtre semble constituer le type de droit des deux monnayages a parfois été interprété comme la preuve du rôle dominant de la reine (45), mais il faut souligner à quel point il est difficile de distinguer le droit du revers de ces émissions. Comme sur les monnaies républicaines, cette disposition témoigne d'une volonté d'affirmer le caractère égalitaire et collégial des deux autorités représentées (46). Les légendes des tétradrachmes suscitent la même observation : Cléopâtre porte son titre royal et une épithète à l'image de nombreux rois hellénistiques, tandis qu'Antoine assume toutes les composantes de l'*imperium* civil et militaire propre au commandant romain.

Les légendes de droit et de revers des deniers sont toutes deux exceptionnelles. À la légitimité militaire d'Antoine répond la revendication dynastique de Cléopâtre, exprimée par l'ensemble « CLEOPATRAE REGINAE REGVM FILIORVM REGVM » que nous traduisons, comme J. Williams : « De Cléopâtre, reine des rois, (qui sont) fils de rois » (47). Il s'agit d'insister sur la dignité de Cléopâtre, en affirmant à la fois son rôle supérieur à celui de ses fils et leur légitimité mieux fondée, au titre de leur antique ascendance royale, par rapport aux rois installés en Orient par Antoine. Cette légende s'inspire de titres étrangers à la tradition lagide, mais essentiels dans la définition de l'autorité royale parthe et arménienne (48). Le contexte militaire de l'émission des deniers s'accommode très bien d'une telle référence.

---

42. Plutarque, Antoine 56-57, 60, 4.
43. Trésors de Vigatto (*RRCH* 475 ; *CHRR* [VIG]), *Paestum* (*CHRR* [PAE]) et Bagheria (*RRCH* 475 ; *CHRR* [BAG]). La présence d'exemplaires dans trois trésors balkaniques d'époque augustéenne (Medovo, Bulgarie, *CHRR* [MED] ; Racatau de Jos I, Roumanie, *CHRR* [RDJ] ; Plopsor, Roumanie, *CHRR* [PLP]) relève de problématiques différentes, propres à l'export massif de numéraire d'argent romain vers la Dacie à la fin de la période républicaine. Sur ce phénomène, voir en dernier lieu K. LOCKYEAR, « Aspects of Roman Republican coins found in Late Iron Age Dacia », dans V. SPINEI, L. MUNTEANU (dir.), *Miscellanea numismatica Antiquitatis,* Bucarest, 2008, p. 1-33.
44. Plutarque, *Antoine* 68, 5.
45. T.V. BUTTREY, *ibid*., n. 5, p. 105 ; J. WILLIAMS, *ibid*., n. 35, p. 87-88.
46. J. WILLIAMS, *ibid*., n. 35, p. 88-90.
47. J. WILLIAMS, *ibid*., n. 35, p. 90-91, pour les différentes traductions possibles. Cette légende monétaire s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale d'utilisation des titulatures qui exprime le caractère compétitif des relations entre rois amis et alliés à la fin de la République et au début du Principat, voir A. SUSPÈNE, « Les rois amis et alliés face au principat : rapports personnels, représentations du pouvoir et nouvelles stratégies diplomatiques en Méditerranée orientale », dans M. CHRISTOL, D. DARDE, *L'Expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes, Actes du Colloque organisé à l'initiative de la Ville de Nîmes et du Musée Archéologique, (Nîmes Carré d'Art, 20-22 octobre 2005)*, Paris, 2009, p. 45-51.
48. F. MUCCIOLI, *Gli epiteti ufficiali dei re ellenistici,* Stuttgart, 2013, p. 403-417.

En outre, la tiare arménienne qui accompagne le portrait d'Antoine fait écho à la proue de navire à laquelle est associé le buste de la reine. On peut y deviner une forme de séparation des tâches entre les deux dirigeants : les opérations terrestres seraient le domaine d'Antoine et des armées romaines. La flotte serait fournie par Cléopâtre, à la tête d'un royaume doté d'une solide tradition thalassocratique et récemment agrandi de régions réputées pour leur production navale (49). Même si Plutarque rapporte que sur les huit cent navires rassemblés par Antoine à Éphèse, seuls deux cents sont fournis par Cléopâtre (50), la distinction entre la spécialité de chacun paraît sans équivoque. Ainsi le même auteur rapporte le propos d'un officier d'infanterie à l'attention d'Antoine, peu avant *Actium* : « laisse les Égyptiens et les Phéniciens combattre sur mer, et à nous, donne-nous la terre, sur laquelle nous sommes accoutumés à tenir ferme et à mourir ou à vaincre les ennemis » (51). Ce principe de répartition se retrouve d'ailleurs encore célébré sur l'émission *RRC* 544, représentant une galère au droit et les enseignes des légions romaines au revers.

Conclusion

En dépit de leurs usages différents, les monnayages au double portrait de Cléopâtre et d'Antoine s'inscrivent l'un et l'autre dans le contexte spécifique de l'Orient antonien, plus particulièrement celui de ses marges septentrionales. Ils expriment les termes d'une association politique étroite entre Cléopâtre et Antoine, également profitable à l'un et à l'autre, et constituent à ce titre une documentation privilégiée pour l'étude de la logistique des opérations antoniennes en Orient et en Méditerranée. Plus globalement, ces monnaies témoignent des vastes réformes opérées dans le Levant par le couple romano-lagide pour soutenir cet effort militaire. La suite de ces travaux, qui inclura nécessairement un élargissement de l'échantillon de monnaies analysées, pourrait ainsi contribuer à réinsérer l'histoire et la numismatique arméniennes dans le champ des études sur les guerres civiles de la fin de la République.

---

49. E. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique,* t. 2, Nancy, 1967, p. 546-548.
50. Plutarque, *Antoine* 56, 2.
51. Plutarque, *Antoine* 64, 3. Trad. R. Flacelière et E. Chambry.